



Pré contentieux contentieux

Par **yves8001**, le **25/03/2009** à **18:10**

Bonjour,rnrnJe vient d'etre contacter par mon crédit que je ne paye pas depuis plus de 90 jours.En effet ayant de très gros souci financier et et en plus perdu mon travaille je ne pouvais pas regler mes echeance.Maintenant la personne que j'ai eut au bout du fil aujourd'hui m'as dit que mon dossier partait en pré contentieux contentieux.Je lui ait demandé comment cela allez se passer et il m'as dit qu'avec le contentixu je ne pouvais pas m'arranger.Je doit 3084 €, et il m'ont dis que la seul chose qu'ils allait faire était de tirer cette argent sur mon compte ou sur mon salaire directement.N'ai je vraiment aucun recours avec le contentieux, ou d'arrangement d'échéancier???

rnrnMerci de vos réponse....

Par **olh9514**, le **27/03/2009** à **21:06**

bonsoir, g quelques problemes moi aussi dont une assignation au tribunal pour fin avril. si je ne m'abuse et pense avoir raison , c'est que temps qu'un juge n'a rien ordonné, on ne peut rien saisir sur votre salaire (sauf tresor public) . donc ils vont essayer de vous faire peur avec cela mais quoi qu'il en soit si vous ne reglez pas ou ne trouvez pas d'arrangement vous aurez des soucis!! dans mon cas j'ai essayé de m'arranger mais ce que je leur ai proposé ne leur convenait pas. je suis donc en train de remplir un dossier de surendettement , y avez vous penser? dans mon cas g penser pouvoir m'en passer car je voulais vraiment "assumer " mes dettes mais voila maintenant je n'ai plus d'autres choix! peut etre que vous ne devriez pas attendre comme moi qui a pensé que ma situation serait temporaire!!

rnrnlorsque le contentieux vous contactera, je pense qu'il y a moyen de trouver un nouvel arrangement mais ils vont essayer de vous prendre le plus possible!

rnrnsi vous n'avez plus d'emploi, ils ne pourront pas se servir sur votre salaire!! si c'est sur des assedics ou la caf ils ne peuvent pas se servir!!

rnrnbon courage